

Préalable à une demande de certificat de démolition

Toute demande de certificat doit être présentée à l'inspecteur municipal sur un formulaire fourni à cet effet par la municipalité, dûment rempli et signé, et être accompagné des informations suivantes :

1. le nom, le prénom, l'adresse et le numéro de téléphone du propriétaire du lot visé;
2. l'adresse, le numéro de lot du lieu des travaux;
3. un plan de localisation à l'échelle de l'immeuble à démolir;
4. un descriptif des motifs justifiant la démolition et de la réutilisation prévue du terrain;
5. tout autre document ou information nécessaire à la bonne compréhension du projet proposé ou de l'utilisation qui sera faite du terrain à la suite de la démolition.
6. la description des méthodes de démolition et de disposition des matériaux;
7. dans le cas d'un immeuble comprenant **un ou plusieurs logements** :
 - a) la déclaration du propriétaire indiquant que chacun des locataires a été avisé, par écrit, de son intention d'obtenir une autorisation de démolition auprès du Comité;
 - b) les conditions de relogement des locataires.
8. dans le cas d'un immeuble **patrimonial** ou figurant **dans le PIIA** (Plan d'Implantation et d'Intégration Architecturale), un programme préliminaire de réutilisation du sol dégagé comprenant les renseignements et documents suivants :
 - c) l'échéancier et le coût probable des travaux de démolition et de réutilisation du sol dégagé;
 - d) une estimation détaillée des coûts de la restauration de l'immeuble réalisée par une personne compétente en la matière;
 - e) un rapport d'expertise exposant une description détaillée de l'état de l'immeuble à démolir : (ex. : état physique, description des composantes architecturales, identification des éléments défectueux) réalisé par une personne compétente en la matière;
 - f) des photographies de l'intérieur et de chacune des façades de l'immeuble;
 - g) des photographies du terrain sur lequel est situé l'immeuble de même que des terrains avoisinants;
 - h) une perspective en couleurs de la construction projetée dans son milieu d'insertion;
 - i) un plan illustrant tout arbre, indiquant lesquels feront l'objet d'une protection et quelles mesures seront mises en place afin de les protéger;

- j) le plan du projet d'implantation de toute nouvelle construction projetée ainsi que le plan du projet de toute opération cadastrale projetée. Ces plans doivent montrer tous les éléments susceptibles de favoriser la bonne compréhension du programme préliminaire de réutilisation du sol dégagé, notamment et de manière non limitative, les dimensions de chaque construction projetée et ses distances par rapport aux lignes du terrain;
 - k) les plans de construction sommaires et les élévations en couleurs de toutes les façades extérieures. Ces plans doivent indiquer le nombre d'étages, la hauteur totale de la construction, les matériaux de revêtement extérieur, les dimensions de l'immeuble, la localisation des ouvertures et autres composantes architecturales et les pentes de toit;
 - l) le plan des aménagements extérieurs et paysagers proposés incluant des aires de stationnement, de chargement et de déchargement et de transition, des clôtures, des haies et des installations septiques;
9. dans le cas d'un terrain contaminé, l'échéancier des travaux de décontamination, le mode de disposition des matières contaminées et le coût probable de ces travaux. Veuillez consulter la [déclaration de conformité](#) à effectuer auprès du MELCC.
10. dans le cas d'un immeuble patrimonial ou figurant dans le PIIA (Plan d'Implantation et d'Intégration Architecturale), une étude patrimoniale réalisée par un expert en la matière comprenant minimalement les éléments suivants :
- a) Histoire de l'immeuble;
 - b) Contribution à l'histoire locale;
 - c) Degré d'authenticité et d'intégrité;
 - d) Représentativité d'un courant architectural particulier;
 - e) Contribution d'un ensemble bâti ou paysager à préserver.

Les travaux devront être faits selon les règles de l'art et être conformes aux codes, lois et règlements applicables. Le propriétaire doit s'assurer de respecter les règlements municipaux en vigueur lors de la réalisation des travaux. **Lui seul sera responsable, une fois l'autorisation accordée.** Tout changement dans les travaux autorisés nécessite une nouvelle approbation.

***Considérer 60 jours de traitement voir plus, à complet de tous les documents complétés pour une demande de certificat pour un immeuble patrimonial ou figurant dans le PIIA.



DEMANDE DE PERMIS DE CERTIFICAT POUR LA DÉMOLITION D'UN IMMEUBLE

Date:

Section 1- Propriétaire :

Nom et prénom du (des) propriétaire(s) :

Adresse (rue, ville, province) : Code postal :

Adresse courriel :

N° de téléphone:

Section 2- Demandeur :

Cocher si le même que le propriétaire

Nom et prénom du (des) propriétaire(s) :

Adresse :

Adresse courriel :

N° de téléphone:

Section 3- Informations relatives aux travaux :

Adresse du lieu :

N° matricule : N° lot :

Cadastre :

Date de début des travaux : s travaux :

Estimation des coûts :

Superficie du terrain :

Usage actuel de l'immeuble :

Est-ce un immeuble à logements?

Oui Non

Si oui, nombre de logements :

Nécessite l'abattage d'arbres :

Alignement du terrain par rapport à la ligne des hautes eaux :

 m

Cocher tous les cas qui concernent le terrain :

- mitoyen d'une bande riveraine Oui Non
- en zone inondable Oui Non
- en zone à mouvement de sol Oui Non
- en zone agricole Oui Non

Description des motifs de démolition :

Description de l'usage projeté (Si applicable):

Mesures projetés pour la protection des arbres environnants (Si applicable):

Méthodes de démolition et disposition des matériaux :

Mesures projetées pour limiter et éviter les impacts environnementaux (ex: pollution, érosion, etc. Applicable dans le cas d'une démolition dans le périmètre urbain):

Mesures projetées pour assurer la sécurité durant l'intervention :

Section 4- Informations sur l'exécutant des travaux :

- Propriétaire
- Entrepreneur
- Autre. Préciser:

Nom :

Adresse :

N° RBQ, si applicable :

Téléphone :

Courriel :

Section 6- Déclaration du propriétaire ou du demandeur :

Je, soussigné(e) déclare que les renseignements donnés dans le présent formulaire sont, exacts et complets et que je me conformerai aux dispositions du présent permis, aux règlements municipaux en vigueur et à tous les codes, lois et règlements applicables au projet.

Représentant de la municipalité

Signature du propriétaire/ demandeur

Faire parvenir le formulaire et les documents requis au bureau municipal, au 19 Av. Chanoine-Audet, Saint-Raphaël (QC) G0R 4C0, ou par courriel urbanisme@saint-raphael.ca.